



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 2239

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de bien vouloir lui indiquer quelles sont les intentions du Gouvernement en matière de prévention contre l'alcoolisme.

Texte de la réponse

La direction générale de la santé a commandé un rapport sur le dispositif de lutte contre l'alcoolisme financé sur le chapitre 47-14 du budget de l'Etat. Ce rapport répond à deux objectifs principaux. D'une part, il s'agit de parfaire la connaissance de l'administration sur un dispositif hétérogène, organisé en trois circulaires successives lui conférant de larges missions, et qui s'est développé depuis vingt ans de façon inégale sur le territoire français. D'autre part, il est nécessaire de disposer d'un outil global, élaboré par un prestataire indépendant, susceptible d'éclairer les niveaux administratifs et politiques dans leurs propositions et décisions d'orientation de financement du dispositif visé. À partir des divers éléments apportés par l'évaluation, des projets d'optimisation du dispositif sont actuellement à l'étude. Ceux-ci doivent permettre de répondre aux besoins importants manifestés dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'alcoolisme, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2239

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1594

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2198